



Hospice général
Direction générale
Service communication
Cours de Rive 12
Case postale 336
1211 Genève 3

Genève, le 19 novembre 2023

Point de situation sur l'Aide aux migrants

L'arrivée de nombreuses personnes migrantes au cours de ces deux dernières années et les efforts consentis pour arriver à les accueillir et les loger ont fortement modifié le dispositif et l'organisation de l'Aide aux migrants (AMIG). Cette fin de l'année nous donne l'occasion de dresser un état des lieux de la situation et de d'exposer les grands enjeux auxquels l'institution doit faire face dans les domaines de l'hébergement, de l'accueil, de l'accompagnement et de l'intégration des personnes migrantes.

L'enjeu de l'hébergement reste prioritaire

A fin octobre, le cap des 10'000 personnes suivies dans le dispositif asile a été franchi, soit un quasi doublement en deux ans, tandis que les prévisions pour 2024 concernant le nombre des arrivées sont au même niveau que celles de 2023 : 30'000 personnes relevant de l'asile ordinaire et 20'000 pour les permis S d'ici la fin de l'année, Genève devant toujours en accueillir 5,8%, quote part correspondant à la proportion de sa population au sein de la Suisse. Cette dernière devrait passer à 5,4% quand le centre de départ du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) entrera en fonction, courant 2024.

Au vu de ces chiffres, l'hébergement demeure une priorité pour l'Hospice général. Les projets en cours sont à la mesure de l'enjeu : un plateau d'hébergement collectif (PHC) de plus de 200 places à la route de Ferney sera opérationnel en mars prochain tandis qu'entre fin 2024 et début 2025, deux centres d'hébergement collectif (CHC) s'implanteront à la Queue d'Arve, le premier dans d'anciens locaux de Firmenich transformés (320 lits) et le second fabriqué grâce à la réutilisation des modules de l'Etoile (230 lits). Sans parler des projets de construction pérennes d'Aire, des Cherpines et des Coudriers à l'horizon 2026.

A l'heure actuelle, nos capacités totales suffisent à répondre aux prévisions du SEM. Si celles-ci devaient être dépassées, nous avons prévu d'utiliser en dernier recours les abris de protection civile cantonaux, à Vernier (Balaxert), Lancy, Versoix et Corsier, pour un total de 310 places.

L'intégration des permis S

Le prolongement des permis S pour 2024 met en évidence l'urgence de travailler à l'insertion sociale et professionnelle d'une population qui jusqu'à aujourd'hui ne pensait pas devoir rester durablement en Suisse.

L'inclusion des porteurs de permis S dans le dispositif AMIG devient donc un enjeu majeur pour renverser cette tendance, et ce d'autant plus que les exigences émises par le SEM en matière d'insertion professionnelles sont élevées : 40% pour les permis S en âge de travailler.

Une prise en charge des requérants d'asile mineurs non accompagnés complexe

La Suisse n'a jamais accueilli autant de mineurs non accompagnés, pour la majorité en provenance d'Afghanistan. Pour ce pays, ils représentent 10% des arrivées et 1'400 d'entre eux sont actuellement dans les centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA). Avec un taux de reconnaissance de leur droit à l'asile de 90%, il faut s'attendre à en recevoir rapidement plus d'une soixantaine à Genève, s'ajoutant aux 280 jeunes déjà pris en charge par l'institution.

La plupart de ces jeunes ont connu un parcours migratoire difficile, voire traumatisant, qui a pu durer des années. La majorité de ces jeunes arrivent en Suisse entre 15-17 ans ce qui réduit le temps d'encadrement dévolu aux mineurs et rend le passage à l'âge adulte, moment clé, très difficile pour certains; le récent décès du jeune Ali.P est malheureusement là pour nous le rappeler. Pour faciliter la transition à l'âge adulte, l'Hospice général entend renforcer le suivi de ces jeunes en étroite collaboration avec la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle, la Fondation officielle pour la jeunesse, les HUG et le Département de l'instruction publique, mais aussi avec une équipe d'éducateurs mobiles qui se déplacent dans les différents lieux d'hébergement.

Concernant les RMNA, le nouveau dispositif de suivi de l'AMIG est en cours avec des logements plus adaptés (capacités plus petites) et des équipes éducatives renforcées (un éducateur pour 4 ou 5 jeunes et des assistants sociaux éducatifs dans les lieux de vie). Le centre d'accueil et d'orientation de Louis-Casaï 86 est la porte d'entrée du nouveau dispositif. Les RMNA primo-arrivants sont désormais hébergés entre un mois et demi et trois mois, le temps d'établir un diagnostic socio-sanitaire. Ils sont ensuite orientés vers un des centres adaptés à leurs besoins spécifiques.

En coordination avec le réseau

Travailler avec les partenaires est primordial pour mettre notre sens de l'hospitalité au centre et assurer un meilleur accueil dès l'arrivée. L'exemple le plus récent est le mode de fonctionnement du nouveau bâtiment administratif et CHC de Louis-Casaï 86 qui accueille sur le même site tous les partenaires indispensables à la prise en charge des RMNA parmi lesquels une équipe de collaborateurs des HUG, de la Fondation genevoise pour l'activité socioculturelle (FASe), de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), et du Service de la protection des mineurs (SPMI).

Côté hébergement, le centre d'hébergement collectif (CHC) de l'Etoile a pu être fermé grâce à l'ouverture de la résidence Saint-James (72 places) au printemps dernier et la réaffectation du CHC Aire (prolongement du bail du CHC de Loëx de 112 places), auxquels s'ajoutent depuis novembre 68 places à Louis-Casaï 86 et depuis décembre 40 places à Ecogia, à Versoix. Un PHC de 56 places sera encore ouvert à la rue de l'Aubépine au printemps 2024.

L'équilibre demeure néanmoins précaire, et l'institution continuera à prospecter des lieux adaptés, ceci d'autant plus qu'il faut compter avec le fait que le CHC d'Aire, propriété des HUG, n'a été prolongé que pour une courte période et que d'autre part il faudra trouver une solution durable aux quelque 140 jeunes qui passeront à l'état d'adulte en 2024.